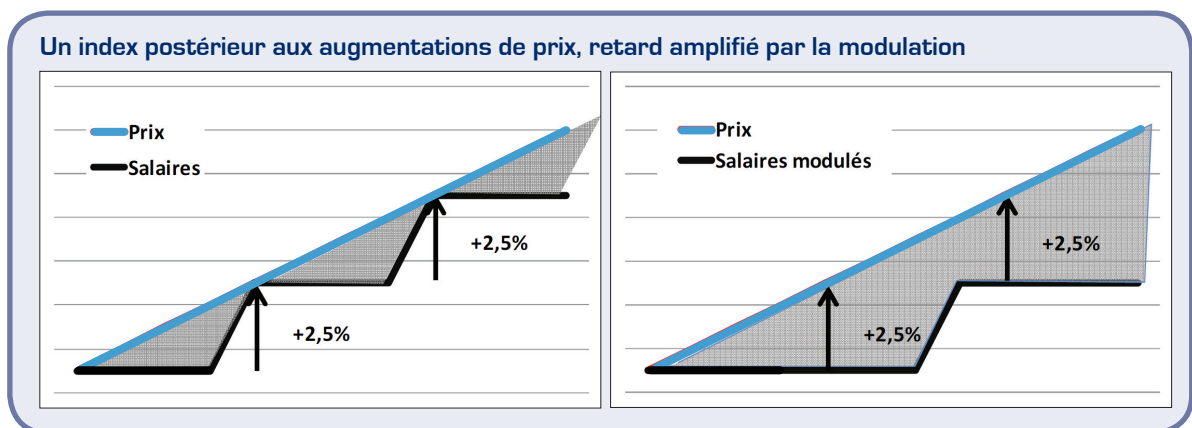


## INDEXATION : UN PRÉTEXTE À DES AUGMENTATIONS DE PRIX DANS CERTAINS SERVICES ?

L'index est souvent accusé de pousser l'inflation par un effet d'auto-allumage qui a, rappelons-le, toujours été plus conjecturé que démontré.

Il convient toujours de garder à l'esprit que l'application d'une tranche indiciaire est postérieure à l'augmentation des prix. Or, pendant tout le temps précédant le saut d'index, les entreprises bénéficient de ces augmentations de prix, phénomène encore amplifié par les modulations de l'index.



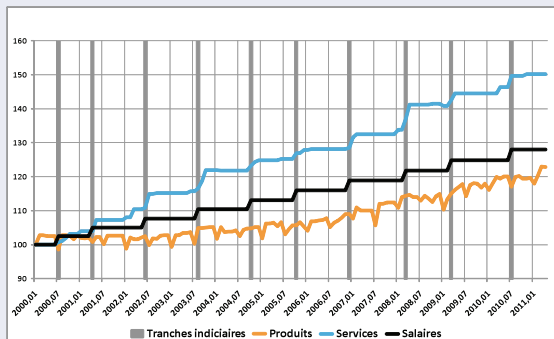
**Ce n'est donc pas l'indexation des salaires qui provoque de l'inflation, mais bien l'inflation qui provoque l'indexation des salaires. Que les entreprises se servent par la suite du prétexte de l'indexation pour augmenter à nouveau les prix ne fait en réalité qu'alimenter non pas une boucle inflationniste « salaires-prix », mais bien « prix-salaires ».**

Ce sont les prix des services (plus intensifs en main-d'œuvre et où les salaires indexés joueraient un rôle central) qui sont accusés de peser sur l'inflation<sup>1</sup>. À titre d'illustration, il est particulièrement intéressant de se pencher sur l'évolution des prix des services d'entretien du logement.

Le prix de ces services augmente en effet par palier (graphique suivant à gauche), ce qui peut faire penser à une incidence de l'indexation des salaires sur les prix des services. À chaque échéance indiciaire, les prix des « services d'entretien et réparation du logement » connaissent un nouveau palier. Cependant, alors qu'entre janvier 2000 et avril 2011, les prix de ces services ont augmenté de 50%, les salaires (par le seul effet de l'indexation) ont eux augmenté de seulement 28% (graphique de droite).

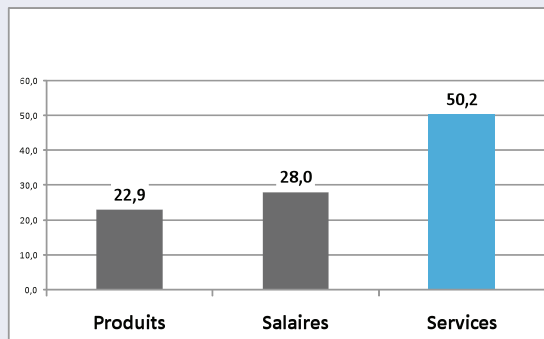
<sup>1</sup> Nous renvoyons le lecteur à la dernière publication « Inflation, modulations de l'index et compétitivité » pour constater que, en réalité, les prix administrés ou encore les loyers ont lourdement pesé sur l'évolution du prix des services. En outre, les services dits intensifs en main-d'œuvre ne constituent qu'une part marginale de l'ensemble des services. Cette publication est disponible sous le lien suivant : <http://www.csl.lu/publications-csl>.

### Indices des prix (01-2000=100)



Source : Statec, calculs CSL

### Hausses entre janvier 2000 et avril 2011 en %

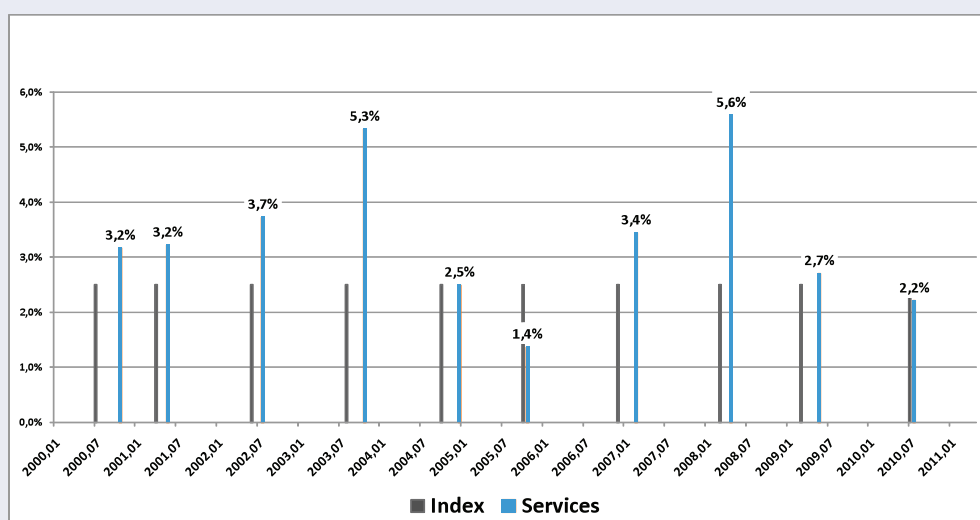


Si l'on formule l'hypothèse que les prix des consommations intermédiaires des entreprises du secteur (en vue de produire leurs services) ont augmenté au même rythme que les produits pour l'entretien et les réparations courantes du logement intégrés à l'IPCN, nous nous apercevons qu'en fait, les prix des services ont augmenté environ deux fois plus rapidement que les coûts de production. Il semble donc difficile d'incriminer l'indexation des salaires dans la hausse du prix des services.<sup>2</sup>

Pour mieux se rendre compte de l'évolution comparée des salaires et des prix des services, observons de plus près les quelques mois qui suivent une échéance indiciaire dans le graphique ci-dessous.

Ainsi, presque systématiquement, les hausses de prix sont nettement supérieures à l'indexation des salaires de 2,5%. On notera, certes, que l'échéance d'octobre 2005 n'a été suivie que d'une augmentation des prix de 1,4% ou, encore, celle de juillet 2010 de 2,2%, preuve s'il en est qu'une augmentation des prix de 2,5% pour couvrir l'indexation n'est guère nécessaire ou vitale. Toutefois, plus nombreux sont les paliers qui ont allègrement dépassé les 2,5%, ceux-ci ne constituant par ailleurs pas le seul facteur des hausses de prix (puisque seulement 38,5% sur un total de 50%). On voit par exemple que l'échéance d'août 2003 a été suivie d'une progression des prix de 5,3% en trois mois ou celle de mars 2008 de 5,6% en deux mois.

### Echéances indiciaires et augmentations des prix des services d'entretien du logement



Source : Statec, calculs CSL

<sup>2</sup> Le renchérissement des prix observés après une échéance indiciaire [les paliers] ne représentent d'ailleurs que 38,5% d'augmentation sur un total de 50% sur l'ensemble de la période, d'autres augmentations de prix intervenant également en dehors de ces paliers.



Avec des salaires et des prix des produits d'entretien progressant deux fois moins rapidement que les prix des services, il est par conséquent difficile d'incriminer l'indexation des salaires dans la forte progression des prix. **Il semblerait plutôt que l'indexation des salaires ne soit qu'un prétexte pour augmenter les prix au-delà du raisonnable.**

En l'occurrence, pour les services d'entretien du logement, la part des salaires dans le chiffre d'affaires est d'environ un tiers. **Ceci signifie que si l'on voulait éventuellement assouvir le désir de couvrir le coût supplémentaire d'une tranche, bien que cela ne soit pas économiquement nécessaire, étant donné que l'indexation compense une hausse des prix antérieure, une augmentation de prix de 0,8% suffirait. Nous sommes donc très en deçà des augmentations de prix constatées dans ces services, ce qui semblerait indiquer que les entreprises cherchent également à indexer leurs profits !**